

Parlement

Le magot des macarons fait des envieux

Un projet MCG et un autre UDC voulaient bloquer les prix et confier plus de tâches aux communes. Sans succès

Marc Bretton
@BrettonMarc

Les macarons et les zones bleues sont d'ordinaire les ingrédients nécessaires nourrissant les débats les plus passionnés. Mais tout change.

Est-ce parce que les élections sont encore lointaines ou parce que, finalement, le système des zones bleues fonctionne à satisfaction? Toujours est-il que l'UDC et le MCG se sont vu sèchement refuser, par 77 voix contre 16 pour l'un et par 75 contre 16 pour l'autre, deux

projets qui leur tenaient à cœur. Déposé par le MCG, le premier voulait distribuer 30% des recettes des macarons, aujourd'hui entièrement attribuées à la Fondation des parkings, aux communes. Dans un rapport de minorité d'anthologie par sa brièveté, puisqu'il compte en tout douze lignes, salutations comprises, le parti explique que les communes pourraient utiliser ces recettes pour engager du personnel local et «favoriser la création d'emplois où il n'est pas nécessaire d'avoir des qualifications élevées».

L'UDC, pour sa part, s'inquiète du prix des macarons. Le parti souhaite graver leur prix actuel dans le marbre de la loi, soit 200 francs par an et pas un franc de plus, alors que le Conseil d'État peut aujourd'hui, s'il le juge utile, les faire passer à 240 francs. «Si le gouvernement veut aller plus loin que 200 francs, il faudra qu'il ait le courage de déposer un projet de loi», plaide le député Stéphane Florey. Avantage selon

l'UDC, un tel projet de loi pourrait être combattu par un référendum qu'il pense gagnable. Plus d'autonomie pour les communes? Des macarons à prix bloqués? Ces arguments vont-ils tenter l'Entente, par exemple? Non. «Nous avons déjà des prix parmi les plus bas de Suisse, expli-

que François Lance (PDC). Ils rapportent 6 à 9 millions par an et la Fondation des parkings a besoin de tous ces moyens pour édifier des P+R. Quant aux communes, elles n'ont pas besoin d'argent pour créer des zones bleues.» Le PLR ne se montre pas plus compréhensif. «À

Bâle, dit Jean Romain, les macarons coûtent 800 francs par an. 1000 francs à Nyon. Et puis, depuis que le Conseil d'État est intervenu pour faire baisser le nombre de macarons vendus sur le marché, la situation s'est améliorée.»

Gauche pas convaincue

La gauche ne trouve pas les propositions de l'UDC et du MCG à son goût. Leurs députées, puisque vendredi, comme ce fut le cas jeudi, seules les députées des Verts et du PS s'exprimeront, en l'honneur de la prochaine grève des femmes, pionnières à qui mieux mieux. «En moyenne, en Suisse, explique Delphine Klopfenstein Broggin, les macarons coûtent 55 francs par an. Avec 200 francs, Genève n'est pas chère, or les places ont un coût. Il est donc normal qu'elles aient un prix.» Et de plaider pour que le Canton continue d'œuvrer en faveur du transfert du transport individuel privé vers la mobilité douce et les

transports publics. Salima Moyard (PS) n'est guère plus compréhensive. L'UDC et le MCG ripostent: «Alors une majorité a bien voulu voter une motion récemment pour s'opposer aux hausses de prix des macarons, mais il n'y a plus personne quand il s'agit de bloquer les tarifs dans la loi?» Et Thierry Cerutti (MCG) d'expliquer que les communes doivent avoir des prérogatives et en particulier celle de la maîtrise de leur stationnement.

L'estocade est portée par le patron des Infrastructures, le conseiller d'État Serge Dal Busco. Il rappelle que les zones bleues fonctionnent depuis que l'État a retiré 7000 macarons. Il explique que le parking ne peut pas être vu localement, mais qu'il faut au contraire une vision globale en la matière, entendre, une vision cantonale.

La messe est dite. Mais on reparlera certainement un jour des zones bleues et des macarons au Grand Conseil.

Victimes: droits renforcés

● Que faire quand un cas d'abus sexuel est dénoncé dans l'administration, au hasard, dans un établissement scolaire? Jusqu'ici, si la procédure administrative permettait à l'accusé d'être accompagné par un avocat, le ou la plaignante était seul(e). Le Grand Conseil a voulu modifier la loi afin de permettre à la victime, notamment, d'être accompagnée d'un conseil ou d'une personne de confiance.

Les Verts, par la voix de Paloma Tschudi et de Marie de Chastonay, auraient souhaité que la victime se voie accorder le statut légal de «partie» à la procédure. Farfelu, douteux, selon la majorité, incarnée par Alexandre de Senarclens (PLR), Marc Fuhrmann (UDC), Vincent Maitre (PDC) ou Xhevré Osmani (PS), qui rappelle qu'une procédure n'est pas un procès. Au vote, la modification passe la rampe. **M.B.N**

PUBLICITÉ



DES PRIMES DE REPRISE ATTRAYANTES POUR LE 60^e ANNIVERSAIRE.

PROFITEZ-EN JUSQU'AU 30 JUIN 2019.

MINI.CH/ANNIVERSAIRE



Louisa Vuille, ouvrière, et l'atelier Châtelain en 1953. DR

Syndicaliste et députée de la première heure

Elles ont fait Genève
Épisode 5

Dans le cadre du projet 100Elles, l'association l'Escouade renomme et féminise cent rues genevoises. Découvrez les portraits de dix femmes remarquables réalisés bénévolement par des historiennes de l'Université de Genève.

Louisa Vuille s'est battue toute sa vie pour l'égalité salariale et la revalorisation du travail des femmes

Née en 1901 à Villeret, Louisa Vuille est une ouvrière horlogère, syndicaliste, membre fondatrice du Parti du travail et députée au Grand Conseil de Genève entre 1961 et 1969. Entrée à l'École d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, elle adhère à la Jeunesse socialiste en 1916 et obtient son diplôme de régleuse en 1918, spécialisation réservée aux femmes car réputée plus facile. La même année, elle s'installe à Genève et travaille comme régleuse-retoucheuse pour une entreprise horlogère dans l'atelier de son appartement de Chêne-Bourg.

En 1919, elle s'inscrit à la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH), un syndicat ouvrier. Embauchée chez Rolex en 1929, Louisa Vuille dispose, sur sa demande, d'un contrat à mi-temps depuis 1934, car elle estime que les conditions de travail sont mauvaises et que le salaire attribué aux femmes est ridicule par rapport à

celui touché par les hommes. Après avoir été sanctionnée pour avoir fait venir un inspecteur du travail, elle donne sa démission et part travailler à la fabrique Niton. Membre de la section féminine du Parti socialiste genevois dans les années 30, elle adhère au Comité des femmes contre la guerre et contre le fascisme. Séparée de son mari, elle emménage à Annemasse en 1941, où elle est active au sein de la Résistance française. De retour à Genève en 1943, elle travaille à nouveau chez Niton, puis, successivement chez Reuge et chez Châtelain, où elle obtient la responsabilité de l'atelier.

Louisa Vuille est l'une des fondatrices du Parti suisse du travail (PdT), créé en 1944. Très active, elle donne en 1946 son premier discours sur la plaine de Plainpails dans le cadre de l'une des nombreuses campagnes pour le suffrage féminin. En 1947, elle est élue à la présidence du groupe horloger de la FOMH, où elle œuvre pour l'égalité salariale et la revalorisation du travail des femmes. Elle raconte y avoir subi beaucoup de sexisme. Elle est licenciée de son poste en 1952 à cause de son engagement communiste devenu, durant la guerre froide, une tare.

En 1961, première année où les femmes genevoises peuvent voter et sont éligibles au niveau cantonal, elle se présente comme candidate du PdT aux élections au Grand Conseil. Éluë, elle siège jusqu'en 1969 et s'occupe prioritairement des conditions de travail des apprentis et des jeunes, ainsi que de l'amélioration générale des conditions salariales. En 1971, elle est candidate du PdT au Municipal de Vernier. Éluë, elle y siège jusqu'en 1978 et en est la présidente en 1975. Elle décède en 1994.